Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026017-DE

Date de convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : **Philippe MARTINEAU par Loïc LEMOINE**
Régis CHAMPAGNE par Sylvie VADIS
Eric HERVE par Jean Paul LEROY
Bernard KODRIC par Serge CHEVALIER

Absents excusés :
Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 à laquelle est soumise ce budget,
M. le Maire expose le contenu du budget primitif en résumant les orientations générales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 25 voix pour et 2 voix contre (Mmes BICHON et RENAULT) **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	5 590 674 € 06	1 970 238 € 78
RECETTES	5 590 674 € 06	1 970 238 € 78

Pour extrait conforme

Maire **Secrétaire de séance**

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)